



## ACTIVITE :

Année /

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nom du responsable (si différent de l'enfant) :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Domicile :

Bureau :

Portable :

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Leurs numéros de téléphone :

Médecin de famille à prévenir éventuellement :

Son numéro de téléphone :

Particularités médicales à prendre en compte :

### **Règlement intérieur :**

Avant de déposer leurs enfants à l'Association Laïque Jean Jaurès, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Cette disposition est valable même si les cours se déroulent dans les locaux du groupe scolaire Jean Jaurès ou dans un lieu situé hors de cette enceinte. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps effectif des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur. L'inscription de l'enfant à l'A.L.J.J. entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (entraînements, compétitions,...). Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance aux abords du lieu de récupération.

- Photo d'identité.
- Certificat médical.
- 2 enveloppes timbrées si pas d'adresse mail.

Je soussigné :

- Reconnaît que l'adhésion à l'A.L.J.J. entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celle-ci.
- Reconnaît avoir pris conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence (FFT ou UFOLEP).
- Atteste être en possession d'un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique du sport.
- Autorise l'A.L.J.J. , pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2018 / 2019, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet de l'Association).

L'adhésion à l'A.L.J.J. entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis pour les enfants pratiquant cette activité, et à l'UFOLEP pour les enfants pratiquant le Karaté.

L'A.L.J.J. et les différentes ligues pourront être amenées à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par l'A.L.J.J.. En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Les parents désirant autoriser leur enfant à venir et à quitter seul(e) les activités de l'A.L.J.J. devra le signaler ci-dessous. Il ne tiendra pas l'Association Laïque Jean Jaurès pour responsable de quelconque incident se produisant pendant les trajets.

M./Mme \_\_\_\_\_ autorise l'enfant

à venir et à quitter **SEUL** l'activité

Signature du parent :

Fait à :

Le : .....

Signature du parent suivi de la mention « Lu et Approuvé »